

Extrait du Registre

Des Délibérations du Conseil Municipal

2018-05-07 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DU BASSIN D'ARCACHON RELATIVE À L'AMÉNAGEMENT DE LA TROISIÈME TRANCHE DE LA RUE DE LA BARBOTIÈRE

L'an deux mil dix-huit, le dix sept mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle Municipale de la Maison des Associations, sous la présidence de :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras.

Nombre des conseillers municipaux en exercice : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mai 2018

PRÉSENTS :

Marie-Hélène DES ESGAULX, Maire de Gujan-Mestras

Xavier PARIS, Élisabeth REZER-SANDILLON, Patrick MALVAËS, Évelyne DONZEAUD, David DELIGEY, Annie DUROUX, Ludovic DUCOURAU, André MOUSTIÉ, adjoints

Maryse LALANDE, Bruno DUMONTEIL, Mireille MAZURIER, Bernard COLLINET, Sylvie BANSARD, Michèle BOURGOIN, Tony LOURENÇO, Maxime KHELOUFI, Michelle LOUSSOUARN, Claude RAULIN, Danièle DUBOURDIEU, Alain POLI, Jérémy DUPOUY, Joël LE FLECHER, Jean-Jacques GUIGNIER, Christiane SIRET, Jacques CHAUVET, conseillers municipaux

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :

Monique POISSON donne procuration à Annie DUROUX
Chantal DABÉ donne procuration à Michelle LOUSSOUARN
André CASTANDET donne procuration à Marie-Hélène DES ESGAULX
Nicole NUGEYRE donne procuration à Xavier PARIS
François-Xavier RAHIER donne procuration à Évelyne DONZEAUD
Justine BONNEAUD donne procuration à André MOUSTIÉ
Sylviane STOME donne procuration à Jérémy DUPOUY

Maxime KHELOUFI a été nommé secrétaire de séance

Après l'aménagement des deux premières tranches de la rue de la Barbotière, la ville va réaliser la troisième tranche d'aménagement de cette voie comprise entre les derniers bâtiments du lycée de la Mer et le Port de la Mole.

Afin de sécuriser le passage des bus et des poids lourds au niveau du passage à niveau n°6, il est nécessaire d'élargir l'emprise de giration. Pour permettre cet élargissement et la prolongation de la piste cyclable, un enrochement au droit de la darse du Port de la Mole s'avère indispensable et induit l'empiétement, sur un linéaire d'environ 40 mètres, sur le périmètre portuaire du Syndicat.

Ces travaux sont estimés à 56 000,00 € HT et seront à la charge de la commune.

Le projet de convention, joint en annexe à la présente délibération, a pour objet d'autoriser la commune à réaliser ces travaux dans l'emprise du périmètre portuaire du Syndicat et de préciser les engagements de chacun.

Aussi, il vous est proposé de bien vouloir:

- APPROUVER les termes de la convention entre le Syndicat Mixte des Ports du Bassin d'Arcachon et la commune relative aux travaux précités,
- AUTORISER le Maire ou son représentant à signer la-dite convention et tout document y afférent,

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jour, mois et an que dessus, et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Marie-Hélène DES ESGAULX
Maire de Gujan-Mestras

Publication le 24/05/2018
GUJAN-MESTRAS le 24/05/2018

